

RAPPORT DES FÉDÉRALISTES
AU COMITÉ
POUR LA RÉFORME DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
PRÉSIDÉ
PAR MONSIEUR ÉDOUARD BALLADUR

SOMMAIRE

1 – Faire de la région l'acteur principal de politiques publiques locales ambitieuses

2 – Le budget et la fiscalité locale, des réformes indispensables

3 – La création d'un espace régional d'expression politique

4 – Les regroupements de collectivités territoriales, des propositions pour :

- L'Alsace
- La Bretagne
- L'Ile-de-France
- La Haute-Normandie et la Basse-Normandie
- La Picardie
- La Savoie

1 – FAIRE DE LA RÉGION L'ACTEUR PRINCIPAL DE POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES AMBITIEUSES

Après plus de vingt ans d'existence, la région n'a toujours pas trouvé ses marques. Elle hésite toujours entre planification stratégique et mise en œuvre de politiques publiques locales. Son budget est largement moins bien doté que ceux des autres collectivités. Mais aujourd'hui, la région a un rôle de premier plan à jouer s'agissant de la réforme des collectivités territoriales.

Pour les Fédéralistes, la région doit être le niveau territorial de référence pour la conduite des affaires locales. Il faut définitivement mettre fin à la rivalité du couple région/département si désastreuse pour le développement de nos territoires et l'efficacité de l'action publique.

Enfin, la clé du succès réside dans la personnalisation des compétences et de l'organisation, mettant ainsi fin à l'application d'une méthode générale à caractère nationale et égalitariste qui n'a jamais fait preuve d'efficacité pour garantir un meilleur service et l'égalité entre tous les citoyens.

Un échelon politique majeur doit décider et assurer la mise en œuvre des politiques locales

Le rapport Warsmann¹ a mis en lumière la nocivité des clauses de compétence générale dont sont titulaires toutes les collectivités territoriales. Ces clauses permettent à tous les niveaux de collectivités régions, départements et communes d'exercer les mêmes compétences. Il en résulte un imbroglio administratif et financier.

Celui-ci engendre des doublons dans l'administration territoriale, cause de mauvaise réactivité et d'irresponsabilité, de la confusion auprès du citoyen et une mauvaise gestion des deniers publics. La région doit donc être aujourd'hui clairement positionnée comme acteur principal, une autorité majeure capable de décider, de planifier, de financer et de mener à bien les politiques locales. Dans un même temps, les Fédéralistes plaident pour la suppression des Conseils généraux, comme le préconise le rapport Attali².

Libre aux régions de définir leur propre organisation administrative

Si la région, avec la suppression des Conseils généraux, devient le seul échelon politique, elle doit s'appuyer pour la mise en œuvre des politiques publiques sur une organisation personnalisée en fonction de son profil économique, de son territoire et de sa culture.

¹ Rapport Warsmann Rapport d'information fait au nom de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la clarification des compétences des collectivités territoriales
Jean-Luc WARSMANN, Didier QUENTIN, Jean-Jacques URVOAS - Assemblée nationale - Octobre 2008

² Rapport de la Commission pour la libération de la croissance française : 300 décisions pour changer la France
ATTALI Jacques - FRANCE. Présidence de la République – Paris XO Editions : La Documentation française 2008 245 pages

Elle pourrait le cas échéant conserver les administrations départementales ou les fusionner avec les échelons administratifs régionaux. Mais elle pourrait tout aussi bien utiliser l'architecture administrative des Pays, des EPCI ou des communes.

De nouvelles compétences sont nécessaires pour accroître l'efficacité de l'action des régions.

Pour les Fédéralistes, l'efficacité de la région ne pourrait se concevoir sans le transfert de compétences relevant aujourd'hui du domaine de l'Etat. Cela pourrait concerner par exemple des domaines comme la gestion des espaces naturels, de grands projets économiques ou de l'application de mesures sociales.

La région serait dotée d'un pouvoir normatif. Elle pourrait alors produire des textes concernant des domaines qui relèvent pour l'instant de la loi. Selon le principe de subsidiarité, elle pourrait également produire les textes d'application de certaines lois.

Le principe serait calqué sur l'articulation directives/lois en vigueur au sein de l'Union Européenne.

LES PROPOSITIONS DES FÉDÉRALISTES

PROPOSITION N°1

Fusionner les parlements et les exécutifs régionaux et départementaux

Les régions et les départements fusionneraient faisant place à une seule collectivité régionale. Libre à elles de revoir si nécessaire leur périmètre géographique avec consultation obligatoire des citoyens intéressés.

PROPOSITION N°2

Supprimer l'interdiction de tutelle d'une collectivité sur une autre.

Après modification de la Constitution, la région deviendrait le véritable centre de décision des politiques publiques locales. Le conseil régional et les citoyens pourraient décider librement de la façon la mieux adaptée de mener ces politiques. Dans un même temps, un bloc intangible de compétences serait défini pour les communes.

PROPOSITION N°3

Supprimer la clause générale de compétence.

La région deviendrait la collectivité principale organisatrice des politiques locales. Elle s'appuierait en les modifiant au besoin sur les échelons administratifs territoriaux existants : départementaux, communaux ou EPCI. Elle devient également le financeur principal en tant que collectivité territoriale.

PROPOSITION N°4

La possibilité laissée aux régions d'exercer un pouvoir réglementaire.

Après modification de la Constitution, la Région pourrait disposer d'un pouvoir normatif qui lui permettrait de mener des politiques dans des domaines réservés jusqu'alors au niveau national. Elles auraient également la possibilité de produire les textes d'application d'une loi.

2 – LE BUDGET ET LA FISCALITÉ LOCALE, DES RÉFORMES INDISPENSABLES

Rénover les outils financiers pour permettre aux collectivités de mieux assumer les nombreuses compétences transférées par l'Etat.

Transports ferroviaires, RSA, établissements d'enseignement..., les compétences transférées aux collectivités sont de plus en plus nombreuses. Cependant, il existe un problème général de financement dû à l'existence d'un principe de gestion aberrant. Ce n'est pas l'institution qui décide et finance la compétence (l'Etat) qui l'exerce (la collectivité territoriale).

Deux problèmes émergent de cette décorrélation financement/exercice de la compétence.

– 1° Les dépenses dynamiques de certaines politiques publiques mise en œuvre par les collectivités (RSA par exemple) ne sont pas suivies, sinon avec retard par une augmentation de la part de l'Etat de la dotation budgétaire afférente. Il en résulte un effet de ciseau entre ressources et dépenses qui est extrêmement dommageable pour la mise en œuvre de ces mesures auprès des citoyens.

– 2° D'autre part, les ressources fiscales archaïques des collectivités locales se tarissent sous l'effet du peu de dynamisme de celles-ci et de la non-révision des bases de la fiscalité locale. De plus, les mesures nationales envisagées pour redynamiser l'économie : baisse des charges des entreprises par allègement, voire suppression de la taxe professionnelle, porte un coup très dur aux ressources locales dans la mesure où les pertes de taxe professionnelles sont bien souvent mal compensées par l'Etat.

Créer un budget de dimension régional et consentir à d'avantage d'autonomie fiscale

Pour les Fédéralistes, il est important de mettre en place une structure budgétaire à la mesure du rôle que les régions en tant que réel chef de file joueraient à l'avenir. La mise en place d'un budget unique, conséquence de la fusion des départements et des régions permettrait d'accroître la surface financière de celles-ci. Elles auraient alors plus de capacités pour financer des grands projets et davantage de capacité d'emprunt. Les entités régionales pourraient commencer enfin à rivaliser avec leurs homologues européennes qui leur sont bien souvent supérieures grâce à un budget conséquent, bien souvent à l'origine de leur dynamisme économique.

Les financements croisés entre collectivités qui sont source de confusion et de lenteur s'agissant de l'action publique seront supprimés de facto.

Il est également nécessaire d'établir une autonomie fiscale nécessaire aux missions d'importance croissante dont les régions seraient chargées. Il est aujourd'hui indispensable de doter les collectivités du pouvoir de créer un impôt et de décider de son taux. Cette mesure doit permettre d'ajuster au mieux et dans un temps plus court les ressources des collectivités en fonction des dépenses. Il convient, bien entendu, d'encadrer ces dispositions pour éviter les dérives financières à l'échelle de la Nation.

Établir une véritable péréquation fiscale entre les régions

Les régions n'ont pas toute le même potentiel fiscal. Il convient donc de créer un mécanisme de solidarité financière entre régions riches et régions pauvres.

Une péréquation financière solide et efficace est un impératif pour assurer une solidarité nationale. Elle permet également de combattre les déséquilibres économiques et sociaux des territoires, mesure nécessaire pour maintenir la cohérence et le dynamisme économique de la Nation.

LES PROPOSITIONS DES FÉDÉRALISTES

PROPOSITION N°5

La possibilité accordée à la région de créer un impôt.

Après modifications juridiques adéquates, le conseil régional aurait la possibilité selon des modalités à définir de créer un impôt pour faire face efficacement aux charges qui lui incombent. Il pourrait en modifier le taux.

PROPOSITION N°6

La révision des bases fiscales locales.

Les bases fiscales sont obsolètes, il s'avère nécessaire de les réviser pour des motifs liés au rendement et à l'égalité entre citoyens.

PROPOSITION N°7

Le renforcement de la péréquation financière entre les régions.

Un fonds de solidarité entre régions serait créé pour aider les territoires les plus défavorisés.

3 – LA CRÉATION D’UN ESPACE RÉGIONAL D’EXPRESSION POLITIQUE

C’est un fait indéniable, la région, n’a toujours pas de vie politique propre. Bien souvent, les citoyens, et nous le déplorons, ignorent tout de la vie politique régionale. Les Fédéralistes proposent donc de faire en sorte que les enjeux régionaux soient mieux identifiés.

Le parent pauvre de la vie politique : l’échelon régional

Alors que les élections municipales, législatives et présidentielle sont clairement identifiées (bilan, projet, gestion) et donnent lieu à un débat et une compétition sur des enjeux clairs, l’élection régionale, “élection intermédiaire” par excellence n’a pas d’existence autonome dans la vie politique de notre pays. Faute d’émergence des questions locales dans le débat public, les campagnes électorales régionales sont toujours liées aux sujets politiques nationaux : politique étrangère, économie, sécurité... Ce qui est regrettable, car la vie politique régionale ne se limite pas à l’application locale de politiques décidées par le niveau national.

Ces élections sont également un moyen d’exprimer un vote contestataire ou un raz le bol des politiques nationales conduites par le gouvernement en place. Encore une fois donc, le résultat et l’orientation du vote est donc bien souvent le fruit de motifs qui n’ont rien à voir avec les politiques conduites en région. On peut donc déplorer que la configuration électorale régionale actuelle empêche l’émergence d’un espace politique régional.

Remédier à une fracture politique artificielle Etat/région

Cette configuration électorale débouche également sur la création d’un antagonisme politique artificiel majorité/opposition qui suit la ligne de partage institutionnelle Etat/région.

Cette répartition politique où la majorité préside les instances nationales et où l’opposition est largement majoritaire au niveau régional a trouvé son point paroxystique lors des élections régionales de 2004.

Cette configuration n’est pas souhaitable au vue des conséquences lourdes et néfastes pour la vie et le fonctionnement du pays. Elle est en effet préjudiciable à la poursuite de la décentralisation et au règlement des questions territoriales dans un cadre neutre et un climat serein.

LES PROPOSITIONS DES FÉDÉRALISTES

PROPOSITION N°8

La possibilité laissée aux régions de déterminer elles-mêmes le jour du renouvellement de leurs conseillers.

Le conseil régional aurait la possibilité de choisir le jour du renouvellement du mandat des conseillers régionaux. La durée du mandat resterait inchangée

Les élections qui seraient alors décalées dans le temps engendreraient des campagnes qui n’intéresseraient que les ressorts régionaux. Cela permettrait l’émergence de véritables campagnes électorales régionales centrées sur les enjeux et les problématiques locales.

PROPOSITION N°9

La possibilité laissée aux régions de déterminer elles-mêmes leur mode d’élection.

Le conseil régional aura la possibilité selon des modalités à définir, de choisir le mode de désignation de ses conseillers par les citoyens.

4 – LES REGROUPEMENTS DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les Fédéralistes s'opposent à la création technocratique d'une dizaine de grandes régions sous prétexte de faire des entités territoriales de «dimension européenne». Cette idée est pour nous contraire à l'idée de proximité.

Si nous pensons nécessaires des regroupements, nous soutenons également des créations de régions qui trouvent une base solide dans la cohérence de leurs territoires.

En effet, s'agissant de l'argument du poids économique, nous mettons en avant que la taille optimale d'une région ne peut être estimée sans prendre en compte des facteurs n'ayant aucun lien avec la superficie ou la démographie. Ce sont : la nature du bassin économique, la qualité des liaisons de communication et des infrastructures de transport, la cohésion culturelle...

Pour exemple le dynamisme de nombreux Etats ou régions d'Europe qui n'a que peu de rapport avec leur superficie ou leur démographie.

Les fédéralistes se prononcent donc pour un aménagement des régions administratives existantes. Voici une vue synthétique des différents projets.

A – L'ALSACE

Cette proposition s'appuie sur les idées formulées par la commission Attali : la fusion - suppression des départements et le renforcement du pouvoir régional.

Nous mettons également en avant le transfert de compétences administratives et politiques à l'intercommunalité et aux Pays. Cette double réforme, s'appuie sur le fait qu'il ne sera pas aisé de gommer le «Landgraben bimillénaire» de l'esprit d'une grande partie de nos concitoyens alsaciens. C'est dans cette optique que nous présentons un projet renforçant les régions tout en faisant acte de décentralisation.

Il y a lieu de tenir compte également de l'aspect primordial que constituent les eurodistricts. À ce sujet l'Etat, la région et les communes doivent pouvoir déléguer toutes les compétences qui seraient nécessaires pour que ces districts transfrontaliers aient leurs propres institutions représentant démocratiquement les populations concernées et en permettre le bon fonctionnement au service des populations

La fusion des deux départements alsaciens

Nous soutenons la fusion des départements du Haut et du Bas-Rhin avec la région en faisant la constatation qu'en Alsace, les départements font souvent doublon avec la région. Les Conseils généraux et le Conseil régional ne formeraient plus qu'une seule institution. Nous soutenons donc la création d'un véritable pouvoir politique régional.

Quant aux compétences départementales à transférer à la région, elles seraient : la gestion du réseau routier départemental, l'environnement, la politique de l'éducation, l'enseignement de la langue et de la culture régionale, la signalétique, etc...

L'organisation décentralisée de l'Alsace en Pays administratifs

De nouvelles entités intercommunales s'imposent de plus en plus dans le paysage institutionnel. Il nous appartient donc d'accompagner ces réalités en leur donnant un véritable contenu politique et administratif. En Alsace, l'échelon administratif dynamique et pertinent d'un point de vue territorial est le Pays. Il correspond dans la plupart des cas aux arrondissements. Les Pays s'apparentent dans les faits à de quasi-ensembles intercommunaux. Les 11 Pays alsaciens correspondent grosso modo aux limites des arrondissements. On pourrait alors imaginer la création d'Assemblées (Conseils d'arrondissements ou de Pays) élues au moins en partie au suffrage universel indirect par les Conseils municipaux des communes concernées et une fraction de membre au suffrage universel direct. Les communes auront la liberté de se rattacher à l'un ou l'autre des arrondissements limitrophes. À cet égard, il suffira de modifier les limites de certains arrondissements par référendums locaux à l'initiative des citoyens. Dans cet esprit, le Pays pourrait devenir un nouveau cadre de travail et de concertation entre élus, acteurs locaux et publics leur permettant d'élaborer et de mettre en oeuvre un projet de développement. Au nom de la subsidiarité, de l'efficacité et de la simplification administrative, il deviendrait indispensable d'accompagner cet ensemble par un transfert d'une partie des compétences départementales vers cette nouvelle institution, le restant allant vers la région. On pourrait alors imaginer pour le Pays les compétences suivantes : protection civile, domaine social, financement des collèges, transport scolaire, médical, prise en charge des personnes âgées et handicapées, subventionnement des associations, bibliothèque, élimination des déchets, etc...

LA PROPOSITION DES FÉDÉRALISTES

Les Fédéralistes soutiennent la fusion des deux départements Haut et Bas-Rhin avec la région Alsace et l'exercice de certaines compétences par les Pays.

B – LA BRETAGNE

Rattacher la Loire-Atlantique à la Bretagne pour des raisons économiques

L'apport de la Loire-Atlantique donnerait à la Bretagne une façade maritime atlantique conséquente, capable d'affronter le pôle Anvers-Rotterdam, aux Pays-Bas. Le port de Nantes Saint-Nazaire développe, depuis de nombreuses années, un terminal conteneurs en liaison avec les grands axes de trafic européens. Ce terminal serait un outil important aux mains de la région Bretagne, pour le transport de produits fabriqués en Bretagne, dont les produits agroalimentaires. Nantes-Saint-Nazaire, c'est aussi un terminal méthanier, la raffinerie de Donges, la construction navale, avec Les Chantiers de l'Atlantique, l'aéronautique, avec les usines contribuant à la construction des Airbus... L'actuelle région Bretagne, apporterait – entre autres – en complément son industrie agro-alimentaire, qui est une des premières d'Europe.

La réunification ne ferait qu'amplifier le dynamisme économique de l'actuelle Bretagne, allié au dynamisme incontestable de la Loire-Atlantique.

Une population bretonne attachée à ses racines

Les Bretons se retrouveraient regroupés au sein de leur région historique, à 5 départements – Côtes d’Armor, Finistère, Ille et Vilaine, Loire-Atlantique, Morbihan. Ce regroupement ne pourra que pousser vers l’avant une population attachée à ses racines, à sa culture, à son patrimoine, tout en étant profondément désireuse de s’inscrire au mieux dans l’évolution de l’Europe. Le retour de la Loire-Atlantique en Bretagne correspond à une revendication constante depuis le détachement de ce département de la Bretagne historique par le gouvernement de Vichy en 1941. Cette demande de réunification reçoit l’adhésion d’une très forte majorité en Bretagne et de la majorité de la population en Loire-Atlantique, ainsi que le montrent les différents sondages sur ce sujet.

Retour à la Bretagne historique

Il serait hautement souhaitable, dans l’intérêt d’une France forte de ses régions que la Bretagne retrouve ses limites historiques, avec la Loire-Atlantique. L’histoire conduit à cette réunification, que justifie la recherche d’un poids économique et culturel, important, au sein de l’Europe des régions, avec une forte façade maritime et deux métropoles conséquentes : Rennes et Nantes. Métropoles complémentaires et non concurrentes. Rennes jouant son rôle de capitale historique et Nantes son rôle de locomotive de l’économie régionale. Les Bretons auront, par ailleurs, à se positionner par eux-mêmes sur l’organisation interne de leur région s’agissant d’un éventuel regroupement des départements et une structuration par pays et agglomérations étendues.

LA PROPOSITION DES FÉDÉRALISTES

Les Fédéralistes soutiennent le rattachement du département de la Loire-Atlantique à la région Bretagne.

C – L’ILE-DE-FRANCE

La création du Grand Paris

Un Grand Paris³ est une nécessité pour adapter la métropole parisienne aux défis présents et futurs. Il s’agit de fusionner des centres de décision qui restent encore trop morcelés. De même certaines décisions devraient être prise en considération d’un périmètre qui déborde largement du périphérique parisien. Les sujets concerneraient, entre autres, les transports et le logement. Le projet consisterait à élargir les limites de Paris à un périmètre qui s’applique déjà à certaines politiques publiques, notamment la sécurité, c’est-à-dire les départements de la petite couronne.

LA PROPOSITION DES FÉDÉRALISTES

Les Fédéralistes soutiennent la création d’un Grand Paris, regroupant le département de Paris ainsi que les départements limitrophes de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine. Le rattachement de l’Oise à l’Ile-de-France pourrait être également envisagé.

³ Philippe Dallier, Le Grand Paris : un vrai projet pour un enjeu capital, Rapport au nom de l’Observatoire de la décentralisation sur les perspectives d’évolution institutionnelle du Grand Paris, Sénat, session ordinaire 2007-2008, n° 262 - 8 avril 2008

D – LA HAUTE-NORMANDIE ET LA BASSE-NORMANDIE

La fusion des deux régions Normandie

Pour les Fédéralistes, la création d'une Grande Normandie est justifiée par une homogénéité économique, culturelle et territoriale. Cet ensemble deviendrait une collectivité territoriale «poids lourd». La Normandie se classerait ainsi sixième région par sa population. Ses richesses et ses emplois salariés en feraient une des régions leaders qui pourrait peser sur les décisions nationales et européennes.

Ce changement d'échelle pourrait également déboucher sur une plus grande capacité à attirer les investissements. La fusion des deux régions en une collectivité unique pourrait sceller les nombreuses coopérations initiées depuis de nombreuses années.

LA PROPOSITION DES FÉDÉRALISTES

Les Fédéralistes soutiennent la fusion des deux régions Basse et Haute-Normandie.

E- LA PICARDIE

L'histoire et le constat contemporain

La Région Picardie définie dans ses limites administratives est aujourd'hui encadrée par le Nord-Pas-de-Calais, la Champagne-Ardennes, l'Île-de-France et la Haute-Normandie. Héritière d'une histoire riche et mouvementée, la Picardie actuelle se trouve pourtant aujourd'hui émergée par les régions voisines, tant du point de vue culturel qu'économique.

Présentant un profil à la fois rural, périurbain et banlieusard et développant une économie aussi bien agricole et industrielle que tertiaire, la Picardie traduit presque fidèlement à travers cette variété les différentes influences culturelles qu'elle subit, mais qu'elle a également initiées en d'autres temps.

En effet, culturellement francilienne au sud d'une ligne Beauvais-Compiègne-Château-Thierry, la Picardie échappe à l'influence de la capitale régionale, Amiens, en étant véritablement considérée comme une nouvelle grande couronne parisienne. De même, la partie sud-est de l'Aisne appartient à l'aire d'influence champenoise. Le reste de la région constitue le cœur de la culture picarde et est logiquement attirée par le Nord-Pas-de-Calais dont elle est une des parentes.

Redynamiser le cœur historique de la Picardie par la création d'une grande région Nord

Non contente de constituer une aire touristique naturelle pour les euro-régions situées plus au Nord (Benelux, Angleterre, Nord Pas-de-Calais...), la Picardie, de par son histoire, sa culture intemporelle et sa logique économique contemporaine, doit ambitionner de voir le dynamisme de son cœur historique (département de la Somme et nord des départements Aisne et Oise) être rattaché à celui de la région Nord-Pas-de-Calais.

Cette reconstitution d'un ensemble naturel permettrait le développement cohérent d'un pôle aux atouts diversifiés (industries et agriculture traditionnelles, haute qualité environnementale, recherche et développement...) et hautement valorisables à tous termes.

Référence : <http://picardie-federaliste.eu/>

LA PROPOSITION DES FÉDÉRALISTES

Les Fédéralistes soutiennent le projet de création d'une Euro-Région Flandre - Artois - Picardie permettant de renforcer et de coordonner les énergies le long de l'axe Paris-Bruxelles.

F – LA SAVOIE

Créer la région Savoie, une évidence pour 5 raisons

1° Des raisons de cohérence géographique. À l'évidence, les caractéristiques géographiques de l'ensemble Savoie et Haute-Savoie constituent une région cohérente. Ce qui n'est pas le cas de la région Rhône-Alpes.

2° Des raisons historiques. À l'évidence, 10 siècles d'histoire ont montré que la Savoie avait une identité propre à laquelle son peuple était encore très attaché.

3° La Savoie est une région économiquement cohérente et performante. Elle est en tête des départements français dans beaucoup de domaines : meilleur PIB par habitant, première région touristique, meilleur taux de réussite scolaire, excellente couverture des importations par les exportations, faible taux de chômage...

4° La taille de la Région Savoie est tout à fait optimale. Elle est suffisamment grande et riche pour faire valoir son identité, ses produits, ses paysages et ses stations de ski aux yeux de tous les Européens et du monde. Mais elle est suffisamment petite pour pouvoir s'adapter facilement et être réactive aux changements rapides du XXI^e siècle. A contrario de grandes régions, à l'instar de Rhône-Alpes qui reconstituent plus facilement une bureaucratie, pesant au final sur le dynamisme des territoires.

5° Le fait régional en Europe est inéluctable. Si la région Rhône-Alpes nous administre, dans quelques années, on ne parlera plus de Savoie. La Savoie n'existera alors plus aux yeux de l'Europe et du Monde.

Référence : <http://regionsavoie.hautetfort.com/edito/>

LA PROPOSITION DES FÉDÉRALISTES

Les Fédéralistes soutiennent le projet de création d'une région Savoie qui regrouperait en les fusionnant les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie.